

Où est l'argent pour les droits des femmes ?

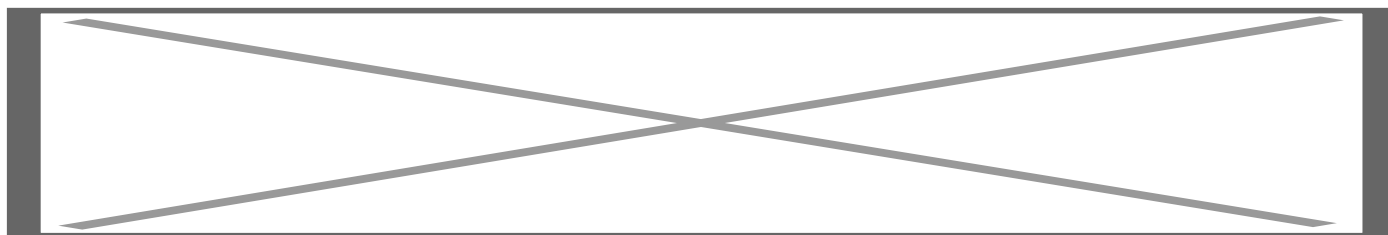
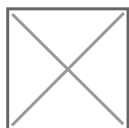
DÉCRYPTAGE

PUBLIÉE LE 22/11/2018

Dans la continuité de ses **deux travaux sur les violences faites aux femmes** ([2014](#) et [2017](#)), du rapport « Où est l'argent pour les droits des femmes ? » en 2016, du colloque « Où est l'argent pour les droits sexuels et reproductifs ? » en 2017, **le CESE a organisé en son hémicycle avec ses partenaires le colloque**

« Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? »

Téléchargez le [programme](#).



Les violences faites aux femmes sont un phénomène de grande ampleur :

- En 2016, 123 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex compagnon. **Le féminicide constitue la forme la plus extrême de violence contre les femmes et s'inscrit dans un continuum des violences, des plus visibles aux plus insidieuses.** Il représente 1/5ème des meurtres commis en France.

- **Environ 223 000 femmes sont victimes de violences conjugales** (violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint). Parmi elles, seules 14 % ont porté plainte.

- **Environ 84 000 femmes de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes de viol ou de tentative de viol chaque année, soit près de 240 femmes concernées par jour.** Dans 86 % des cas, ces agressions ont été perpétrées par une personne connue de la victime.

Un an après #MeToo et la mise en évidence de l'envergure des besoins pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, à quelques jours de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes du 25 novembre, **le CESE et ses partenaires se sont interrogés sur le montant des moyens financiers mis en place et ceux nécessaires pour lutter contre celles-ci.**

A l'occasion du colloque du 22 novembre, **une étude estimant les besoins financiers pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes sera présentée et commenté lors de deux tables-rondes**, la première sur l'insuffisance des financements publics et privés de la lutte contre les violences en France et la seconde sur les leviers d'action possibles pour augmenter ces moyens.